



Saint-Yvi infos

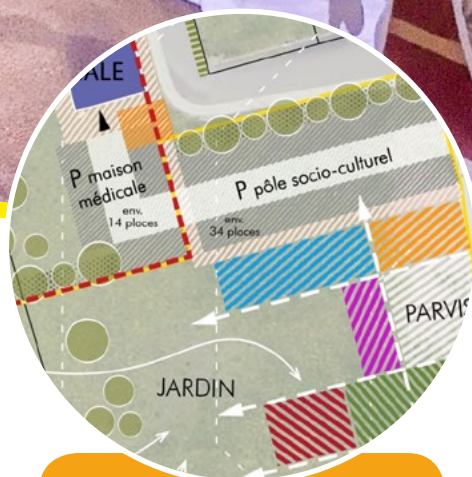
bulletin municipal • janvier 2019

Les illuminations de Noël



Interview ATSEM

page 4



Projets futurs

page 7



Le site internet

page 12

L'éditorial de votre maire

La colère exprimée par les gilets jaunes était à prévoir car elle agrège toutes les frustrations, déceptions, sentiments d'injustice, souffrances et peurs, accumulés depuis longtemps.

C'est un cri qu'il faut entendre en écartant les cris parasites des "récupérateurs" mal intentionnés et auquel il faut des réponses pérennes.

Bien vivre ensemble c'est respecter l'autre avec ses différences, c'est combattre l'injustice, c'est donner à tous la possibilité de vivre dignement.

Ces principes, chacun devrait les appliquer, quelle que soit sa place dans la société.

Noël est une fête familiale et fraternelle et j'espère qu'elle apaisera les esprits.

La nouvelle année, je le souhaite, sera celle de la réconciliation et du partage.



Très bonne année à tous les Saint Yviennes et Saint Yviens.

Jacques François

Le sommaire

Editorial de votre Maire	p.2
Département	p.3
Interview d'une ATSEM	p.4/5
Structures Enfance et Jeunesse	p.6
Le CCAS	p.7
Projets d'aujourd'hui et de demain	p.8/9
CCA - Concarneau Cornouaille Agglomération	p.10/11
Vie économique : les entreprises du bourg	p.12/13
Communication	p.14/15
Histoire de Saint-Yvi	p.16/17
Conseil Municipal des Jeunes	p.18/19
Manifestations du 1 ^{er} semestre 2019	p.20

Ar fulor dispaket gant ar Jilettennoù Melen a c'halled rakwelet rak ganet eo diwar an dizon, an dipit, santimant an direizhded, ar boan hag an aon, berniet abaoe pell zo.

Ur galv eo hag a ranker kompren anez teurel evezh ouzh galvoù an dud a glask adaptout ar fulor-se. Dav eo degas respontoù padus d'ar galv-se.

Bevañ mat asambles a dalv kement ha doujañ ar re all, gant o disheñvelderioù, stourm ouzh an direizhded, reiñ tro d'an holl da vevañ en un doare din.

Ar pennaennoù-se a zlefe bezañ lakaet e pleustr gant pep hini, forzh peseurt plas en deus er gevredigezh.

Nedeleg eo gouel ar familh hag ar c'harantez hag emichañs e vo sioulaet ar speredoù gantañ.

Ar bloaz a zeu, emichañs, e vo hini an divroc'hañ hag al lodañ.

Bloavezh mat-tre d'an holl, paotred ha merc'hed Sant-Ivi.

Le Département

Le pacte financier

Supposons qu'on vous demande de faire évoluer vos dépenses de 1.2% maximum, sachant que 60% de vos dépenses sont obligatoires et que leur évolution ne dépend pas de vous....

Eh bien c'est ce contrat que devait signer le Département avec le préfet !

Contrat qui a été refusé par la présidente car ne tenant pas compte des dépenses de solidarité (RSA, PCH, APA ...)

Ce pacte compromet les politiques ambitieuses pour le handicap notamment car en cas de dépassement des 1.2%, les pénalités se chiffrent en millions d'euros.

C'est d'autant plus rageant que ce sont les dépenses de l'Etat, financées par le Département qui croissent fortement.

Et l'Etat ne compense pas à l'Euro près puisque cette année, c'est une somme de 115 millions d'Euros qui ne seront pas remboursés.

Néanmoins, le Département a décidé de continuer à intervenir sur l'économie, le culturel, le sport et assurer ses dépenses de solidarité humaine et de territoires.



Le Plan pauvreté

L'Etat a présenté le 13 septembre, une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

La présidente du Département a annoncé la mise en place d'une mission d'études sur cette stratégie nationale, afin d'étudier plus précisément les impacts pour le Département de ces mesures.

Cette mission associera des élus des différents groupes politiques, des agents et des partenaires.

Infos pratiques Mairie :

2, place de la Mairie - 29140 Saint-Yvi
www.saint-yvi.bzh - contact@saint-yvi.bzh
 02 98 94 72 11 - 02 98 94 76 92



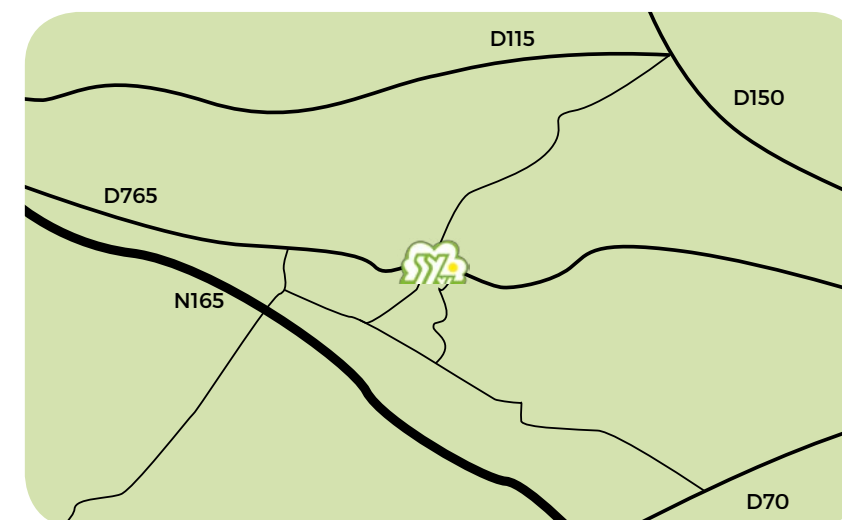
Superficie commune : 27.1 km²
 Population (2017) : 3 130 habitants

Horaires d'ouverture au public :

lundi, mardi, jeudi et vendredi :
 08h30 - 12h00 et 14h00 - 17h00

mercredi : 08h30 - 12h00

samedi matin sauf juillet-août :
 09h00 - 11h30



ATSEM ? Vous avez dit ATSEM ?

Vous les croisez tous les jours à l'école, bonjour, au revoir, mais souvent des consignes à transmettre ou des petites inquiétudes à apaiser. Tout le monde les appelle par leur prénom, elles font partie de votre quotidien de parent, toujours présentes le matin comme le soir.

Elles exercent l'exigeant métier d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles, plus connu sous l'acronyme d'ATSEM.

Jeanine, Laëtitia et Magalie vous livrent tous les dessous de leurs fonctions.

Comment décririez-vous une journée type ?

Nous gérons l'accueil périscolaire le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30, selon nos plannings de travail respectifs.

Nous accueillons les enfants et les parents. Aucune activité encadrée, ce qui est important pour les petits, qui prennent le temps de se réveiller et qui subissent parfois une grande amplitude horaire.

En classe, nous assistons l'enseignant et gérons toutes les activités avec les enfants (préparation, rangement, nettoyage). Nous nous occupons également de la collation du matin et nous sommes amenées à aider certains élèves qui ont besoin d'un petit coup de pouce.

L'accompagnement est spécifique à chaque classe : plus individualisé chez les tous petits, alors que les enfants de grande section sont plus autonomes, plus « scolaires ».

Nous devons donc nous adapter en permanence par rapport aux enfants, aux enseignants et à leurs méthodes de travail afin de leur apporter le meilleur soutien pédagogique, surtout lorsque nous sommes responsables d'un groupe.

Nous avons un rôle essentiel en matière d'hygiène (passage aux toilettes, lavage des mains...) et de discipline !

L'ATSEM a un côté plus affectif car présente tout au long de la journée auprès des enfants (à la garderie, en classe, à la cantine) et elle constitue un repère fondamental pour les petits. Il est primordial de mettre les enfants en confiance car certains ont du mal à s'ouvrir et à s'exprimer.



C'est très amusant et touchant de voir les grands frères et sœurs venir chercher leur bisou du matin avant de rejoindre la cour de l'école élémentaire.

Sur le temps méridien, le gros moment de la journée, les enfants ont besoin de se libérer. Ils parlent, ils rigolent, tout en maintenant une certaine discipline, nous ne pouvons ni ne voulons tout verrouiller. C'est un moment de total partage, avec les adultes et entre enfants.

Quelles sont, selon vous, les qualités requises pour devenir ATSEM ?

Beaucoup d'écoute, de psychologie, des capacités d'analyse et une certaine autorité ! De l'empathie également et un sens du dialogue car chacun doit pouvoir compter sur nous, en toute circonstance.

L'esprit d'équipe est primordial pour échanger sur nos problématiques et se soutenir en cas de difficulté.

Notre école connaît peu de mutations, nous avons donc le temps d'installer une vraie relation avec nos enseignants. Les parents nous connaissent bien, cela contribue à garantir une ambiance bon enfant et une confiance réciproque.

Nous représentons en quelque sorte une figure maternelle, qui fait le lien entre la maison et l'école, ce qui aboutit à une certaine intimité avec nos « poussins » entre les soins, la sieste et le repas.

Nous devons être à la fois proches des enfants mais fermes aussi si besoin, sans pour autant interférer avec l'enseignant. Nous assurons donc un soutien complémentaire dans l'accompagnement pédagogique à destination des enfants.

Pourquoi avoir choisi ce métier ?

Nous étions chacune attirées par le milieu social et le monde de l'enfance. Il existe peu de formations initiales, on apprend surtout sur le terrain, avec les collègues.

Chaque journée est différente. C'est un milieu à la fois vivant et passionnant, il n'y a jamais de temps morts !! De l'action et du mouvement ! Cela résume pour partie ce métier intense et exigeant, qui se caractérise principalement par le goût du contact.

C'est tellement plaisant et valorisant de suivre les progrès des enfants, qui sont autant de preuves de notre utilité et de notre implication à leurs côtés.

A la réflexion, nous n'aurions pas pu envisager d'autres métiers, ATSEM, c'est vraiment trop bien !!

Financement BAFA : mode d'emploi

Le BAFA ou Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur est un diplôme non professionnel et accessible dès 17 ans qui permet d'exercer, dans les Accueils Collectifs de Mineurs (séjours de vacances, accueils de loisirs, accueils de scoutisme), des fonctions d'animation auprès d'enfants et d'adolescents.

La formation au BAFA a pour objectif de préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- Participer à l'accueil, la communication et au développement des relations entre les différents acteurs
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets

La formation est constituée de trois étapes alternant théorie et pratique :

- Une session de formation générale, qui permet d'acquérir les éléments fondamentaux pour assurer les fonctions précitées
- Un stage pratique, qui permet la mise en œuvre et l'expérimentation
- Une session d'approfondissement ou de qualification, qui permet d'approfondir, de compléter et d'analyser les acquis de la formation

Le coût d'un BAFA s'élève à environ 1 000€, ce qui constitue une somme importante à déboursier pour les familles et les jeunes souhaitant se former.

Plusieurs sources de financement existent, dont la CAF et la Région ou encore la MSA selon le régime auquel les familles souscrivent.

Depuis 2013, la commune de Saint-Yvi a instauré une aide financière pour favoriser la formation des jeunes et des personnes en recherche d'emploi.

Deux formations sont prises en charge chaque année, à hauteur de 700€ chacune.

En contrepartie, la personne bénéficiaire doit faire son stage pratique au sein de l'ALSH de Saint-Yvi et s'engage à travailler pour la structure durant un mois, l'année qui suit sa formation.

Les personnes intéressées doivent adresser une demande écrite auprès du Maire, en indiquant notamment les dates de formation auxquelles elles souhaitent s'inscrire.

Si la collectivité reçoit plusieurs dossiers, l'attribution de la subvention se fait en fonction des ressources de chaque demandeur.

Les bénéficiaires de la subvention signent une convention avec la mairie et le montant de l'aide est versé à l'issue de la formation, à réception des documents de validation du brevet.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Yvi

Historique. Autrefois dénommé « bureau de bienfaisance », puis « bureau d'aide sociale », il devient CCAS le 06/01/1986, suite à la délégation de l'Etat d'une compétence globale dans le champ de l'action sociale et médico-sociale.

Mission du CCAS. L'action du CCAS est d'aider et de soutenir les plus défavorisés par ses différentes interventions au niveau local.

Structure. Le CCAS est présidé de plein droit par le Maire. Le Conseil d'Administration est constitué prioritairement de 6 élus locaux et de 6 personnes nommées par le Maire, qualifiées dans le secteur de l'action sociale.

Financement. Le budget du CCAS est assuré par :

- Une subvention de la Commune
- L'attribution des 2/3 des recettes issues des locations de salles communales
- Les dons des particuliers (ceux-ci ouvrent droit à une déduction fiscale)

Moyens en personnel. Un agent administratif à temps partiel. L'agent d'accueil de la Mairie participe en orientant les personnes vers les services du CCAS. Deux agents du service technique assurent toutes les semaines le transport des denrées pour la Banque Alimentaire. Et les précieux bénévoles pour la distribution.

Rôle du Vice-Président. Le Vice-Président a un rôle d'écoute, d'information, d'orientation des personnes et il apporte une aide administrative. Il assure une permanence en Mairie les jeudis matin. Il assiste aux réunions sur le plan intercommunal avec les services sociaux et organise les différents événements avec l'agent administratif

Rôle de l'agent administratif. Premier niveau d'accueil, vérification de la situation du demandeur, constitution des dossiers de demande d'aide, lien avec les services sociaux, l'agent gère tout l'administratif du CCAS ainsi que les données statistiques et budgétaires.

Champs d'actions. Toutes les interventions du CCAS sont en fonction des ressources et de la situation des demandeurs.

La commission du CCAS se réunit une fois par trimestre pour statuer sur l'attribution :

- des aides et secours (aides financières)
- des aides pour les activités sportives et culturelles pour les jeunes jusqu'à 18 ans

D'autres formes d'aides sont aussi mises en œuvre :

1. La participation sur le prix de la journée pour les enfants fréquentant l'ALSH
2. En partenariat avec la Banque Alimentaire Départementale, une distribution alimentaire a été rendue possible 1 fois par semaine

Les produits émanent de dotations de l'Etat, de l'Europe, des entreprises locales, d'une grande surface Rospordinoise, de la section légumière Saint-Yvienne, de dons des particuliers (fruits et légumes), et d'achats directs par le CCAS de certaines denrées.

Les événements qui jalonnent la vie du CCAS :

- La préparation du repas annuel des aînés
- La distribution des colis de Noël offerts par la Mairie et le CCAS auprès des aînés à domicile ou en maisons de retraite et aux allocataires du CCAS.
- Les cadeaux et visites aux doyens et doyennes de la Commune lors du repas des aînés et des anniversaires
- La Semaine Bleue :
 - La rencontre intergénérationnelle entre les aînés et les jeunes enfants de la Commune,
 - Une réunion d'information avec des personnes qualifiées sur des thèmes touchant les personnes âgées (succession, sécurité routière...)

Autre domaine d'activité. La gestion des « jardins partagés ». 6 parcelles sont en place pour pouvoir produire ses fruits et légumes.

Travaux en cours

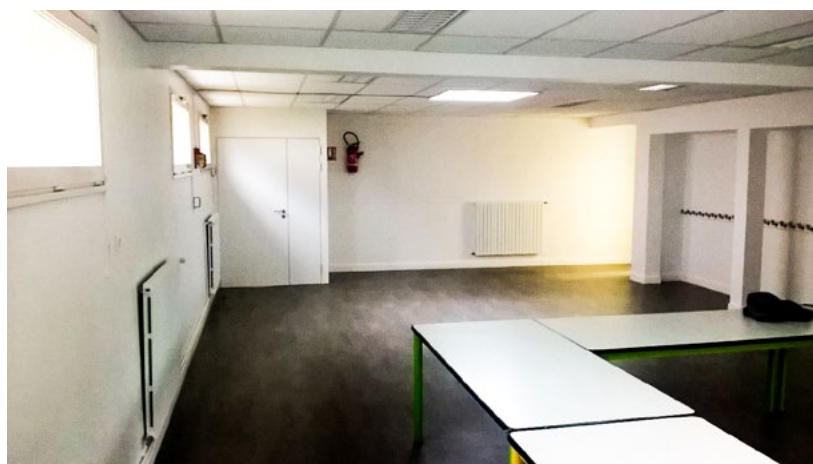
Création d'une ISDI
(Installation de Stockage de Déchets Inertes)

2 années d'études et de procédures auront été nécessaires pour obtenir l'autorisation d'ouverture d'une ISDI, c'est-à-dire autoriser le comblement d'une ancienne carrière par des déchets inertes (remblais, briques, pierres, béton sans ferraille ni tuiles). Cette installation sera exclusivement utilisée par nos services techniques et les entreprises travaillant pour le compte de la commune. Son exploitation est prévue pour une durée de 13 années avec une remise à l'état naturel du terrain en fin de comblement. Pour cela, le défrichement d'une surface de 3300m² est planifié et sera compensé par le reboisement de 7000m² en feuillus et arbres fruitiers.

Ancien restaurant scolaire

Les salles sont désormais remises en état et sont de nouveau à disposition des associations. Les travaux ont permis le changement des plafonds et la réfection totale des sols et des peintures.

Une étude sur la refonte totale du bâtiment est maintenant à mener avec l'assistance des services du Département.



L'ancien lavoir

Dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine de la commune, une remise en état du lavoir situé en bas de la rue Robert Le Mao est en cours : après le curage du ruisseau et du lavoir effectué par les services techniques, un assèchement naturel du site est maintenant nécessaire avant de continuer les travaux prévus avec la mise en place des pierres plates et la reconstruction des murs de soutènement autour du lavoir.



La voirie

Un aménagement de l'entrée du lotissement situé derrière le restaurant scolaire est prévu, pour sécuriser le croisement des véhicules dans un virage sans visibilité.

Projets futurs

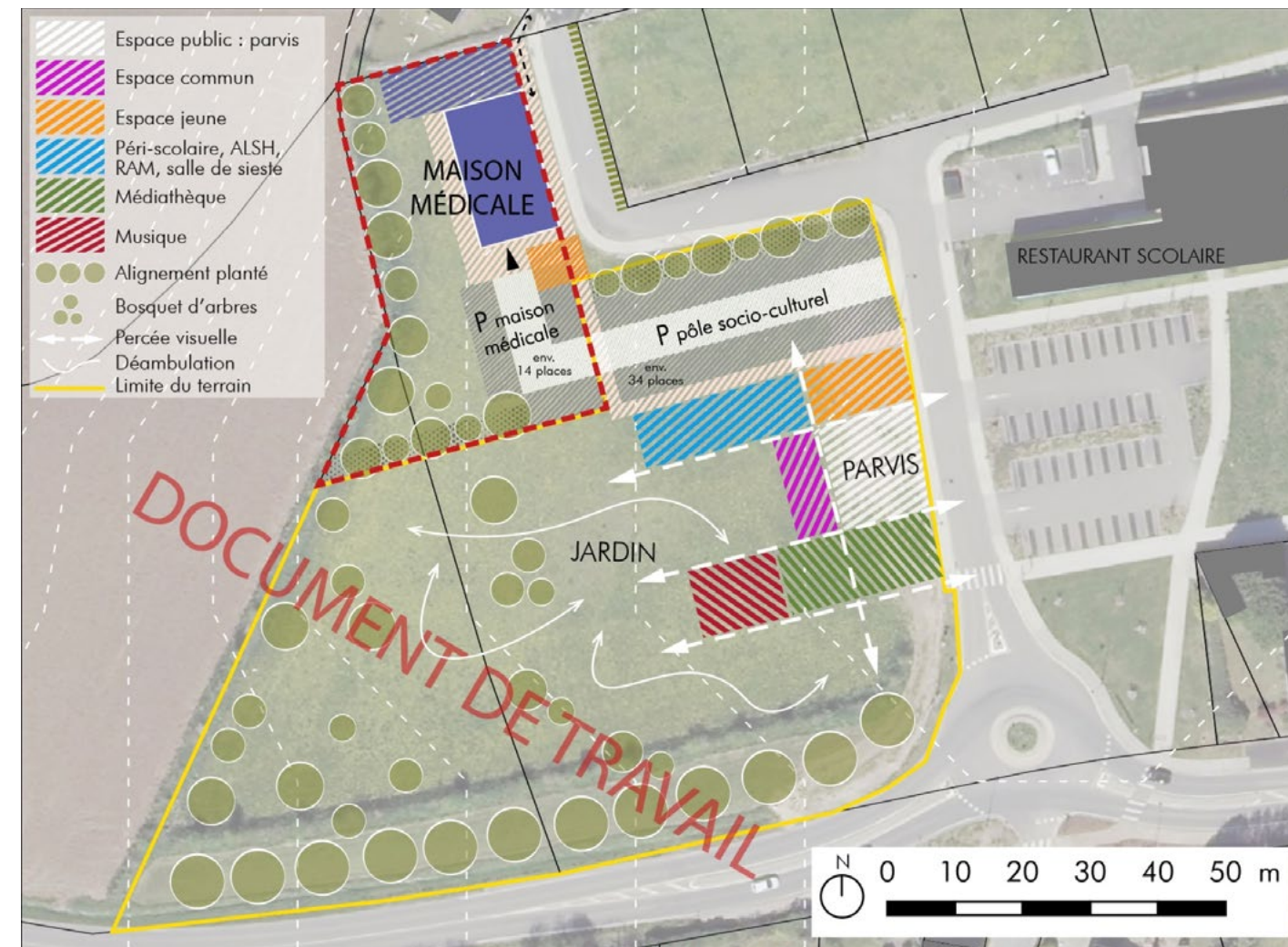
Une maison médicale à Saint-Yvi

Un projet privé d'une maison médicale lancé par des professionnels de santé est en cours de finalisation sur Saint-Yvi. Son implantation est prévue sur la réserve foncière communale à l'entrée du bourg, côté ouest. Elle accueillera dans un premier temps 3 médecins et 2 cabinets d'infirmiers. Le conseil municipal a voté la cession du terrain au prix d'un euro symbolique lors du conseil du 30 novembre dernier.

Création d'un pôle socio-culturel

La construction d'un pôle socio-culturel à l'horizon 2020/2021 est actuellement à l'étude. Cette nouvelle structure comprendra une école de musique, des salles périscolaires pour les garderies, un accueil de loisirs, un Relais d'Assistants Maternelles (RAM), un espace Jeunes et une médiathèque (financée par la CCA).

Son implantation se positionnerait sur la partie restante de la réserve foncière à l'entrée ouest du bourg, et de doterait d'un parking d'environ 35 places. Son architecture et son intégration paysagère dans le site seront des priorités pour définir la nouvelle identité d'entrée du bourg.



EAU : lancement du portail web

Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) est compétente en eau et assainissement depuis le 1er janvier 2018.

A ce titre, un portail web a été conçu en lien avec un nouveau logiciel de gestion des abonnés en ligne (OMEGA). Il sera accessible gratuitement à tout abonné de la régie eau et assainissement de CCA.

Ce site est un nouveau service gratuit qui vous permet de limiter les déplacements, les appels téléphoniques ou les envois postaux et de mieux gérer votre compte et les relations avec la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.

Il est accessible depuis le site internet de CCA, rubrique EAU.

Pour s'inscrire, un numéro de contrat et un mot de passe ont été transmis à chaque abonné sur la dernière facture.

Sur le site, chaque abonné retrouvera un tableau de bord personnalisé permettant de :

- Gérer son contrat (modifier ses coordonnées bancaires ou le mode de paiement des factures)
- Suivre ses consommations d'eau depuis 5 ans (selon l'historique des communes)
- Consulter l'historique de ses factures (télécharger / éditer un duplicata de facture pour toute facture émise depuis le 1er janvier 2018)
- Payer en ligne sa facture via le système TIPI de la Direction Générale des Finances Publiques
- Transmettre un relevé de compteur
- Faire des demandes particulières en ligne
- Télécharger les règlements de services, les tarifs

Des formulaires et fonctionnalités (demandes de branchements, interventions techniques, etc.) seront développés et disponibles dans les prochains mois.

Pour plus d'informations :

Direction de l'Eau et de l'Assainissement
24, rue Maréchal Foch - 29900 CONCARNEAU

Tel : 02 98 60 77 10 / Mail : eau@cca.bzh

Médiathèque

Simple et pratique

Depuis le 15 octobre, la navette documentaire circule entre les médiathèques et vous permet d'accéder à l'ensemble des collections des 8 médiathèques communautaires.

Plus de 150 000 titres à votre disposition sont réservables en ligne ou directement sur place à la médiathèque.

Un service accessible à tous les abonnés de la médiathèque dont l'abonnement est gratuit !

Nouvelle ressource numérique Munki

Proposée par les médiathèques, Munki est une application que tout abonné équipé de smartphone ou de tablette peut télécharger sur l'App Store ou Google Play.

Munki propose des chansons et contes pour enfants jusqu'à 8 ans environ. Un mode "hors connexion" est disponible pour répondre aux préoccupations liées à l'exposition des enfants aux ondes.

Connectez-vous sur le site et demandez votre code d'accès gratuit à Munki. Toutes les infos : <http://mediatheques.cca.bzh>



Nouvelles réglementation pesticides 2019

En 2019, serez-vous prêt à jardiner sans pesticides ?

Jardiner sans pesticides, c'est possible, et ça va même devenir indispensable. En effet, pour protéger l'environnement et préserver la santé publique, le législateur a fait évoluer la réglementation en matière d'utilisation de produits phytosanitaires pour tous les utilisateurs. Les dernières évolutions concernent plus spécifiquement les collectivités et les jardiniers amateurs.

Pour les services publics, l'utilisation des pesticides est totalement interdite depuis le 1er janvier 2017. Les collectivités, les regroupements intercommunaux et les services de l'Etat ne peuvent plus utiliser de pesticides sur les espaces verts, la voirie, les promenades et les forêts. Les traitements chimiques restent possibles pour les terrains de sports et les cimetières. Toutefois, en cas de traitement, ces sites devront être fermés au public, et un affichage devra préciser les produits utilisés et

le délai de « rentrée » sur site. La lutte obligatoire contre les nuisibles n'est pas concernée par cette réglementation.

Pour les jardiniers amateurs, la vente libre de pesticides n'est plus autorisée depuis le 1er janvier 2017. Le principe de cette loi consiste à vendre les pesticides comme en pharmacie, derrière un comptoir, et avec le conseil adapté d'un vendeur formé. Dès le 1er janvier 2019, la vente, l'utilisation et la détention de pesticides par les particuliers seront totalement interdites. Les jardiniers amateurs devront donc adopter des méthodes alternatives à la chimie.

Où trouver l'information ?

Les vendeurs des jardinerie du territoire connaissent les techniques de jardinage au naturel et peuvent apporter des solutions efficaces. Les sites internet regorgent d'astuces et de conseils pour se passer des produits chimiques. Plusieurs associations proposent des conférences et des ateliers sur les techniques alternatives. Bref... les sources d'information ne manquent pas !

Lancement du pass commerce - artisanat

Le Conseil Communautaire, réuni le 8 novembre 2018, a adopté à l'unanimité un dispositif d'accompagnement en faveur des commerçants et des artisans : le « Pass Commerce Artisanat ».

Il s'agit d'un dispositif d'aide partagé entre la Région et les EPCI pour la création, la reprise ou le développement des très petites entreprises (TPE) commerciales et artisanales dont l'effectif est inférieur ou égal à 7 salariés. Les investissements (travaux, achats matériels ou immatériels) peuvent être soutenus à hauteur de 30 % dans la limite d'une aide maximale de 7 500 €.

Son principe est un co-financement à parts égales entre la Région et l'EPCI pour les communes de moins de 5 000 habitants. Pour les communes de plus de 5 000 habitants, le co-financement de la Région est ramené à 30% et celui de l'EPCI est porté à 70%.

Une enveloppe annuelle de 45 000 € est mise en place par CCA à compter du 1er décembre 2018.

Les porteurs de projets peuvent dès à présent être orientés vers le service développement économique de l'Agglomération. Ce sont les deux chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest et Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Finistère) qui seront chargées d'accompagner les porteurs de projets dans la constitution de leur dossier de demande de subvention.

Ce nouveau dispositif d'aide est le troisième mis en place par CCA. En effet, deux dispositifs étaient déjà en vigueur sur l'agglomération :

- Le dispositif d'avances remboursables pour les petites et moyennes entreprises de plus de trois ans porteurs d'investissements immobiliers et matériels dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat, des services et des activités de transformation des produits de l'agriculture et de la pêche (prêt sans intérêt ni garantie d'un montant maximal de 250 000 €).
- L'aide à l'installation en agriculture pour les créateurs et les repreneurs cotisant à la mutualité sociale agricole (subvention forfaitaire de 4 000 €).

Les entreprises du bourg

Après vous avoir présenté les commerces de bouche du bourg en janvier 2018, les artisans et producteurs présents dans notre campagne en juillet dernier, nous vous dévoilons la liste des entreprises présentes dans le bourg.

Le prochain bulletin de cet été prend d'ores et déjà rendez-vous avec les entreprises implantées en campagne.

DUTHEIL Laurent
Artisan électricien
17 Lot. De Kerveil
29140 SAINT YVI
06 63 14 67 04
02 98 90 89 23
duthel.electricite@bbox.fr
siret 401 944 392 00034

Brofiltech
broder, c'est notre métier !
Sandrine Trehin
Broderie de logos, dessins, écussons
sur tous supports et objets personnalisés
en petite ou grande série pour particuliers
entreprises, collectivités...
www.brofiltech.fr

0
2
-
9
8
-
9
1
-
1
7
-
5
9

allez et C^{ic}
ENTREPRISE GÉNÉRALE
D'ÉLECTRICITÉ
Centre de Saint-Yvi
ZA de Kerveil
29140 SAINT-YVI
Tél. 02 98 65 62 09
Fax 02 98 65 62 08
Portable : 06 11 30 17 50
E-mail : l.goulou@allez.fr

Menuiserie st Yvi
Cédric Garandel
Pose de lambris et parquets
Menuiseries intérieures et
extérieures Alu PVC Mixte
Aménagements de combles
Rénovations - Cloisons sèches
Bardage bois
Z.A. de Kerveil 29140 Saint-Yvi
Port : 06 24 07 46 14
Tél. 02 98 56 77 57 Fax : 02 98 94 73 11

BBS
ÉNERGIES RENOUVELABLES
Panneaux solaires
ÉOLIEN
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
02 98 55 37 24
06 76 88 66 58
bbs29140@gmail.com
SAS BBS
29 140 SAINT YVI

Yves Goarant
Hivernage d'Armor
06 75 54 17 70
Box de stockage
Hivernage
Garde-meubles

GARAGE MORELL Pascal
ENTRETIEN & RÉPARATIONS TOUTES MARQUES
PARALLÉLISME - CLIMATISATION
CARROSSERIE - PEINTURE
DIAGNOSTIC SUR BANC ÉLECTRONIQUE
pascal.morell@sfr.fr
02 98 94 86 03
STATION 717 DE LAVAGE

A.P.E.
Antenne
Plomberie
Electricité
Chauffage
Le Goff Florent et Stephan Gaël
Tél : 06 65 23 66 50
Lieu dit Penhoat 02 98 53 52 42
29140 SAINT YVI Email : 29apec@gmail.com

GARAGE CANEVET
Une entreprise au service de l'automobile depuis 37 ans
Z.A. de Kerveil • 29140 SAINT-YVI
02 98 94 71 88 • 06 09 67 49 53

Ac'tif coiffure
FEMMES
HOMMES
ENFANTS
34 avenue Jean Jaurès - 29140 ST YVI
Prise de RDV sur www.aktifcoiffure.fr
02 98 94 73 87

ALLO ST YVI TAXI
717J
24h/24
TRANSPORT DE MALADES ASSIS
TOUTES DISTANCES
COURSES URGENTES
02 98 94 71 35 / 06 58 52 47 07

CHAUDIÈRES SERVICES
Le Meur - Saint Yvi
02.98.94.72.94

Fabienne PIERRE
Directrice d'agence
Adresse de l'agence : 27 rue Jean Jaurès, 29140 SAINT YVI
Téléphone : 02 98 94 76 24
Portable : 06 79 93 63 43
Email : saintyvi.immobillier@orange.fr
Site web : www.saint-yvi-immobillier.fr

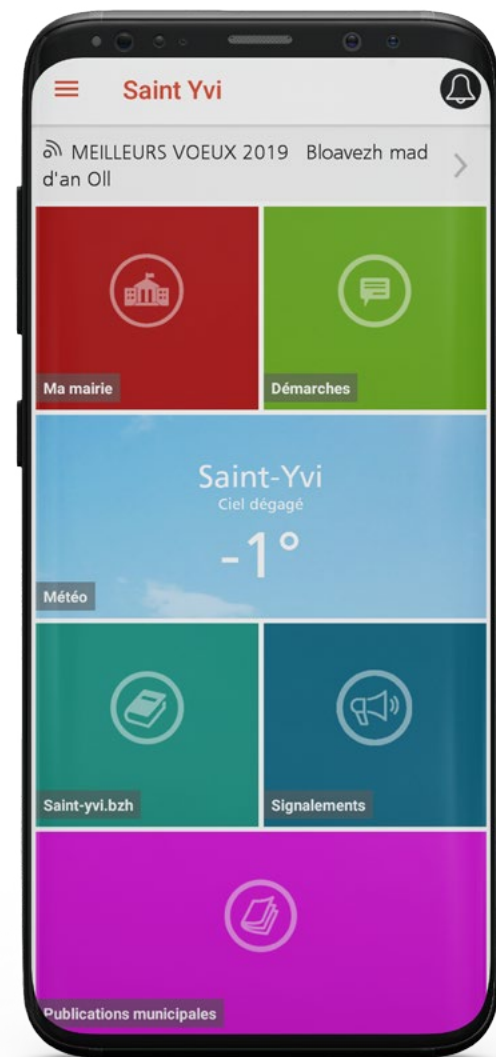
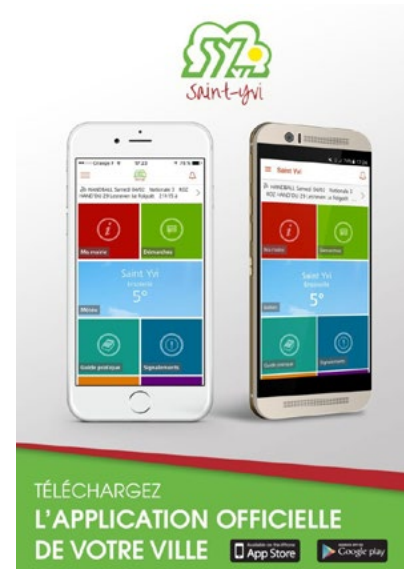
ENTREPRISE Marcel TOLLEC
MENUISERIE ALUMINIUM ET PVC
Fenêtres, portes, portes de garage, volets, portails, clôtures,
stores-bannes, motorisation. Parquet, lambris etc...
Maçonnerie : extensions, garages, murets, piliers portails.
Isolation intérieure et extérieure (combles, bardages...)
9 Place de la Mairie 29140 Saint-Yvi
TEL / 02.98.94.80.70
mtollec@wanadoo.fr
www.marcel-tollec.fr
Certifié RGE

En direct avec Saint-Yvi sur votre smartphone

Depuis quelques mois, la commune de Saint-Yvi s'est dotée d'une application accessible sur votre smartphone (Android et iOS).

Des affiches présentes dans le bourg vous ont d'ailleurs informé de sa présence sur AppStore (pour vos iOS) et Google Play (pour Android), ce qui vous permettra de télécharger gratuitement l'application officielle de votre commune sur votre téléphone.

Vous vous demandez peut-être l'utilité de cette nouveauté, et c'est pourquoi il est essentiel de vous présenter les informations et les fonctionnalités disponibles sur cette application, qui vous **permettront de toujours rester en contact avec votre commune de n'importe où et à n'importe quelle heure...**



Toutes les annonces affichées sur le panneau numérique installé place de la Mairie

Horaires et accès de votre Mairie
Les services municipaux
Les numéros utiles

Le site officiel de l'administration française vous renseigne sur vos démarches

Quel temps fait-il à Saint-Yvi ?
Quelle sera la météo dans la semaine à venir ?

Retrouvez le site internet de Saint Yvi directement via l'application

Pour signaler, pour suggérer ou aussi féliciter... sans se déplacer à la Mairie

La dernière gazette ou le dernier bulletin municipal

www.saint-yvi.bzh

Le site de la commune réapparaît sous une nouvelle allure, l'esthétique a certes changé mais de nouvelles fonctionnalités ont fait leur apparition et doivent vous permettre de mieux répondre à vos besoins quotidiens.

Voici une présentation du site pour vous permettre de découvrir plus facilement saint-yvi.bzh

Infos de la CCA

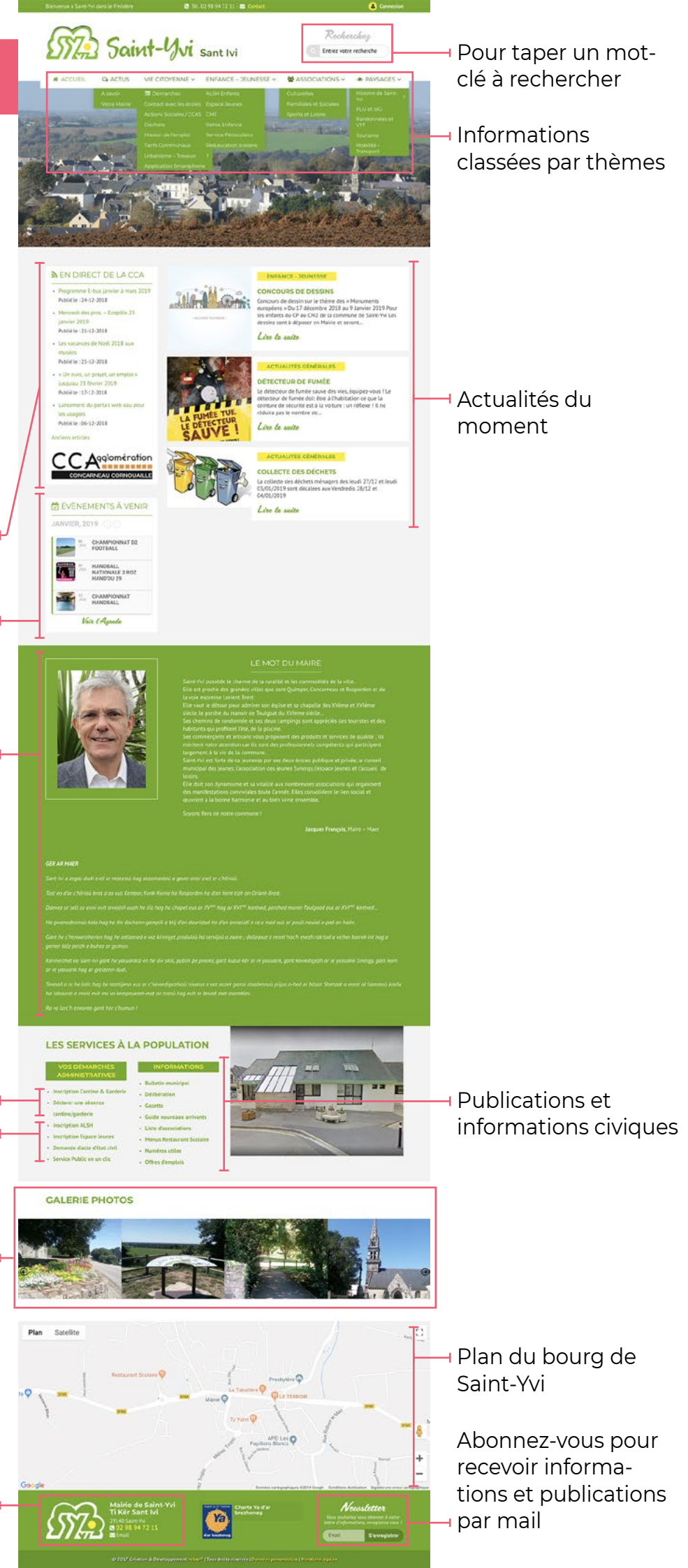
Calendrier des manifestations

Le mot de notre Maire, Jacques François avec sa traduction en breton

Démarches en ligne
Renseignements administratifs

Vues de Saint-Yvi

Coordonnées de la Mairie



Alors à vos mobiles !

Nous publions sur plusieurs numéros une étude sur les Maires de Saint-Yvi.

Nous remercions tout particulièrement M. Jean-Noël Guillou de l'association Glad Saint-Yvi, qui nous fait partager ses recherches.

Glad Saint-Yvi accueillera d'ailleurs bien volontiers toute contribution sur ce sujet.

Voici la 1ère saga des maires de Saint-Yvi.

Généralités : municipalités et administration communale

Le 14 décembre 1789, l'Assemblée nationale vote une loi créant les municipalités, ou communes, désignées la plus petite division administrative en France, et c'est ainsi qu'était officialisé le mouvement d'autonomie communale révolutionnaire.

Une maison commune, la mairie, devait être construite pour accueillir l'administration de la commune et les réunions du conseil. Des membres de l'Assemblée nationale s'étaient opposés à une telle fragmentation du pays, mais la proposition de Mirabeau l'emporta : une commune pour chaque communauté ou paroisse. Localement, les habitants pouvaient choisir entre les deux ressorts préexistants.

Les agents municipaux (maires) sont élus au suffrage direct pour 2 ans et rééligibles, par les citoyens actifs de la commune, contribuables payant une contribution au moins égale à 3 journées de travail dans la commune. Sont éligibles ceux qui paient un impôt au moins équivalent à dix journées de travail.

Le décret de la Convention nationale du 10 brumaire an02 (31 octobre 1793) impose le terme « commune », au sens de l'administration territoriale actuelle : « La Convention nationale, sur la proposition d'un membre, décrète que toutes les dénominations de ville, bourg ou village sont supprimées et que celle de commune leur est substituée ».

Approuvée par plébiscite le 5 fructidor an03 (22 août 1795), la Constitution de l'an III est le texte qui fonde le Directoire.

La Constitution de l'an III crée les municipalités de cantons et distingue trois catégories de communes, en fonction de leur population :

- Celles dont la population excède 100 000 habitants sont divisées en au moins trois municipalités
- Celles dont la population est comprise entre 5 000 et 100 000 habitants forment une municipalité, et ont pour elles seules une administration municipale.
- Celles dont la population est inférieure à 5 000 habitants ne forment pas une municipalité : chacune désigne seulement un agent municipal. La réunion de ces agents au niveau du canton forme alors la municipalité de ce canton.

La constitution du 22 frimaire an08 (13 décembre 1799) revient sur l'élection du maire. En réussissant à faire accepter la loi du 28 pluviôse an08 (17 février 1800), Napoléon Bonaparte centralisa les structures administratives. Les membres du conseil municipal furent alors élus au suffrage censitaire et le maire fut nommé par le pouvoir central pour les communes les plus peuplées et par le préfet pour les celles de moins de 5 000 habitants.

Des changements importants eurent lieu en 1831, avec un retour au principe d'élection du conseil, et en 1837, avec la reconnaissance de la capacité légale. La loi municipale fondamentale du 5 avril 1884 prévoit que le conseil serait élu au suffrage universel direct, qu'il siégerait à la mairie et serait présidé par le maire désigné en son sein. C'était la fin de constantes modifications de statut opérées par les différents régimes en place depuis la Révolution française, mais surtout le début de l'autonomie promise par les républicains sous l'Empire.

Les Maires :

François Le Carer

Maire de 1793 – 1795 : 3 ans

Premier ou second enfant de François et de Catherine Le Bonder, né vers 1756 (nous ne connaissons pas son acte de baptême). Le père était originaire de Lanfily en Locaman. Époux de Catherine Le Gac, née le 16 messidor an10 à Kerandrennec. Décédé le 24 janvier 1827 à Kerandrennec, « à l'âge de 69 ans ».

Christophe Le Meur

Maire de 1796 – 1796 : 4 mois

Second des sept enfants de Christophe et de Françoise Le Du. Né le 28 novembre 1763 à Kerlotu. Époux de Marie Louise Guincourt, née le 16 février 1770 à Kergabin en Locaman. Décédé le 14 janvier 1824 à Villeneuve Kerlotu, à l'âge de 61 ans.

Yves Guerrot

Maire de 1796 – 1797 : 16 mois cultivateur

Quatrième enfant de Guillaume et de Marie Keroué, né le 25 février 1768 au Bourg de Saint-Yvi. Époux de Marie Le Meur, fille de René et de Marie Bertholom. Décédé le 07 mai 1841 à Kerveil, à l'âge de 73 ans.

Jean Chiquet

Maire de 1797 – 1798 : 4 mois cultivateur

Troisième des onze enfants de Alain et de Éléonore Peron. Né le 19 mars 1773 à Kerilis. Époux de Marie Anne Lahuec, fille de Jean et de Anne Derven. Décédé le 9 janvier 1808 en Ville de Rosporden, à l'âge de 35 ans.

Charles Le Tirant

Maire de 1798 – 1800, puis de 1800 à 1809 greffier de justice





Conseil Municipal
des Jeunes



L'ALSH au passage
du Tour de France



L'Espace Jeunes
fête Halloween



Atelier dessins à Carn Grand



Sortie estivale du CMJ

S'il vous plaît... Dessine moi un monument !

Le CMJ a choisi de lancer un concours de dessins, sur le thème des monuments d'Europe. Destiné aux enfants de la commune, du CP au CM2, ce concours a débuté mi-décembre et prendra fin le 09 janvier prochain.

Tous les dessins reçus seront exposés dans la salle 1 de la Maison des Associations.

La séance du CMJ du 11 janvier se déroulera donc dans ces locaux autour d'un goûter.

Les jeunes élus désigneront à cette occasion le vainqueur de ce concours

L'Espace Jeunes en action !

L'Espace Jeunes, en association avec l'ALSH, a innové durant l'année 2018, en mettant en œuvre des actions d'autofinancement afin de contribuer, pour partie, à leur séjour d'été commun au Puy du Fou.

Il s'agissait, par l'intermédiaire d'actions de vente de porte-clés, de générer des bénéfices, intégralement et équitablement reversés à tous les participants du séjour estival.

Cette belle action a rencontré un franc succès, avec un gain de 30€ par enfant !

Cette démarche avait également un objectif pédagogique, en lien avec les projets éducatifs des structures :

- Responsabiliser les jeunes en leur faisant prendre conscience des coûts d'un séjour, les inciter à prendre des initiatives et à gagner en autonomie
- Les accompagner et les encadrer dans leur engagement

La réussite de cette opération a incité nos jeunes participants à renouveler l'expérience pour leurs prochains séjours estivaux.

Ils pourront compter, à n'en pas douter, sur l'accueil bienveillant et la générosité de la population saint-yvienne !



Février 2019

Dimanche 03 - Repas à Emporter

Lieu : Ecole Sainte Anne

Organisation : APEL Sainte Anne

Samedi 23 - Collecte de sang

Lieu : Maison des Associations

Organisation : EFS et Donneurs de Sang

Avril 2019

Samedi 13 - Challenge Pétanque

Lieu : Plateau / Organisation : Pétanque Loisirs

Lundi 22 - Chasse à l'œuf

Lieu : Bois de Pleuven / Organisation : ARBP

Fêtes communales - 26/27/28 avril

Samedi 27 - Challenge Pétanque

Lieu : Plateau / Organisation : Pétanque Loisirs

Samedi 27 - Tournoi interquartiers

Lieu : Stade / Organisation : Foot Loisirs

Samedi 27 - Repas jarret frites & soirée dansante

Lieu : Maison des Associations / Orga. : ASSY

Dimanche 28 - Course cycliste

Lieu : Rond Point de Park An Traon

Organisation : Comité des fêtes

Juin 2019

Samedi 01 - Spectacle de Fin d'Année

Lieu : Maison des Associations

Organisation : ELSY Musik

Samedi 08 - Concours Boullou Roul

Lieu : Plateau

Organisation : Boullou Roul Sant Ivi

Samedi 15 - Challenge Pétanque

Lieu : Plateau / Orga. : Pétanque Loisirs

Samedi 15 - Kermesse et Repas

Lieu : Ecole Sainte Anne

Organisation : APEL Sainte-Anne

Mercredi 19 - Collecte de sang

Lieu : Maison des Associations

Organisation : EFS et Donneurs de Sang

Samedi 22 - Feu de la Saint Jean

Lieu : Plateau / Orga. : Roz Hand'du 29

Samedi 29 - Concours Boullou Roul

Lieu : Carn Grand

Orga. : Boullou Roul Sant Ivi et Maxxi One

Samedi 29 - Fête de l'école - Kermesse

Lieu : Ecole Publique

Orga. : APE Ecoles Publiques

Les manifestations du premier semestre 2019

Mars 2019

Dimanche 24 - Vide Greniers

Lieu : Salle des sports / Organisation : SYnergy

Samedi 30 - Repas breton

Lieu : Maison des Associations / Orga. : APE Ecoles Publiques

Dimanche 31 - Randonnée pédestre

Lieu : Bois de Pleuven / Organisation : ARBP

Mai 2019

Mercredi 01 - Tournoi des jeunes

Lieu : Stade / Organisation : ASSY

Samedi 04 - Repas du Pardon

Lieu : Restaurant Le Terroir / Organisation : Les Aînés

Samedi 04 - Concours Boullou Roul

Lieu : Plateau / Organisation : Boullou Roul Sant Ivi

Dimanche 05 - Exposition Photos anciennes

Lieu : Eglise / Organisation : Glad Sant Ivi

Mercredi 08 - Armistice 39/45

Lieu : Monument aux morts

Samedi 11 - Challenge Pétanque

Lieu : Plateau / Organisation : Pétanque Loisirs

Dimanche 19 - TROC PUCES à domicile

Lieu : Bois de Pleuven / Organisation : ARBP

Samedi 25 - Challenge Pétanque

Lieu : Plateau / Organisation : Pétanque Loisirs

Samedi 25 - Tournoi des jeunes

Lieu : Salle des sports / Organisation : Roz Hand'du 29

Juillet 2019

Samedi 06 - Challenge Pétanque

Lieu : Plateau / Organisation : Pétanque Loisirs

Samedi 13 - Challenge Pétanque

Lieu : Bois de Pleuven / Organisation : ARBP

Samedi 20 - Soirée Années 80 et Disco

Lieu : Salle des sports

Organisation : Boullou Roul Sant Ivi et Maxxi One

Samedi 27 - Concours Boullou Roul

Lieu : Plateau / Organisation : Boullou Roul Sant Ivi

Samedi 27 - Soirée Produits Bretons

Lieu : Parking camping Bois de Pleuven / Orga. : ASSY